

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

AMENDEMENT

N ° CF182

présenté par

M. Molac, M. Castellani, M. Charles de Courson, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.